



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 15/06/2020  
Reçu en préfecture le 15/06/2020  
Affiché le  
ID : 029-242900645-20200611-DE\_25\_2020-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 11 juin de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 05/06/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

### Votants : 23

ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, AUDURIER Philippe, CADIC François, CARADEC Henri, CHANTREAU Katell, DARCHEN Françoise, GRIJOL Christian, GUET François, HERNANDEZ Marie-Thérèse, KERVAREC Ronan, LANNOU Marie-Raphaëlle, LE FLOCH Erwan, MANNEVEAU Julie, PENCALET Françoise, PETITDEMANGE Sarah, QUERE Hélène, RAHER Marc, SAVINA Henri, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, TILLIER Dominique, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : PHILIPPE François, pouvoirs à François CADIC  
BALANNEC Michel, pouvoirs à Henri CARADEC  
PAUL Philippe, pouvoirs à Françoise DARCHEN

Excusée: Marie-Raphaëlle LANNOU.

Participaient aux débats : Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Gaby LE GUELLEC, Florence CROM.

Secrétaire de séance : TUPIN Hugues

### **Délibération N° DE 25-2020**

**Objet : Clôture du budget eau DSP**

### **Rapporteur : Erwan LE FLOCH**

Lors du transfert des compétences eau et assainissement en 2017, ont été créés 4 budgets comptables, définis comme suit :

- Budget régie eau,
- Budget DSP eau,
- Budget régie assainissement,
- Budget DSP assainissement.

Ces 4 budgets retraçaient les différents modes de gestion de ces compétences sur le territoire des 5 communes. Il a été retenu dès le transfert le principe de l'exercice en régie de ces compétences, au fur et à mesure de la fin des contrats de délégation de service public contractualisés sur les communes, par les anciens syndicats.

Le 31/12/2018 s'est terminé le contrat de délégation de service public pour la distribution de l'eau des communes de Pouldergat et du Juch, correspondant à l'ancien Syndicat Intercommunal des Eaux de Pen Ar Goyen.

Le 31/12/2019 s'est terminé le dernier contrat de délégation de service public pour l'eau, la commune de Kerlaz entrant dans le giron de la régie et donc du budget régie eau au 01/01/2020.

Dès lors, il convient de prononcer à la clôture du budget DSP eau et d'acter le transfert des excédents votés avec le compte administratif 2019, de l'actif et du passif et de toutes autres obligations contractuelles (marchés, engagements, ...).

Les excédents, à transférer sur le budget régie eau s'élèvent à :

- 525 268,68 € en fonctionnement,
- 141 183,57 € en investissement.

L'exercice des compétences eau et assainissement requerra désormais 3 budgets comptables, 2 en régie (un pour l'eau et un pour l'assainissement), un pour la DSP assainissement pour la commune du Juch (jusqu'au 31 décembre 2021).

**Vu l'avis de la commission finances du 18 mai 2020,**

**Vu l'avis du bureau communautaire du 18 mai 2020,**

**Il est proposé :**

- **De clore le budget DSP eau,**
- **D'acter le transfert des excédents votés lors du compte administratif 2019 et autres obligations contractuelles sur le budget régie eau,**
- **De passer les écritures ad hoc.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (pour : 20 - abstention : 6) les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 11 juin 2020**

**Le Président,  
Erwan LE FLOCH**

